

# Bilan de la session 2010 de la 26<sup>e</sup> section du CNU et conseils aux candidats

Rédigés par le bureau de la section

## 1 Présentation du CNU 26

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place à la fin de l'année 2007 pour un mandat de quatre ans. Composée de 48 membres, dont 2/3 d'élus et 1/3 de nommés, la section 26 est chargée du domaine « Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques », qui représente la moitié des mathématiques universitaires en France. Cette section est composée de la façon suivante.

### 1.1 Bureau

- Fabrice BÉTHUEL, PR, Université Paris 6, président ;
- Charles SUQUET, PR, Université Lille 1, vice-président A ;
- Alain HUARD, MC, INSA Toulouse, vice-président B ;
- Didier AUSSEL, MC, Université de Perpignan, assesseur.

### 1.2 Bureau « élargi »

Pour compléter et équilibrer les représentations sous-disciplinaires, le conseil a mis en place un bureau « élargi ». Outre les 4 membres du bureau, il comprend les membres suivants :

- François ALOUGES, PR, élu, Paris 11 ;
- Michel NGUIFFO BOYOM, PR, nommé, Montpellier 2 ;
- Alain ROUAULT, PR, élu, Versailles-St Quentin ;
- Gilbert SAPORTA, PR, élu, Conservatoire National des Arts et Métiers ;
- Michèle ARTAUD, MC, élue, Aix-Marseille 1 ;
- Marguerite ZANI, MC, élue, Paris 12.

### 1.3 Autres membres du conseil

**Collège A, élus :** Fatiha BOUSSOIRA ALABAU (Metz), Maïtine CLERC BERGOUNIOUX (Orléans), François COQUET (Le Havre), Arnaud DEBUSSCHE (E.N.S. Cachan), Paul DEHEUVELS (Paris 6), Fabrice GAMBOA (Toulouse 3),

Youri KABANOV (Besançon), Franck MERLE (Cergy-Pontoise), Bijan MOHAMMADI (Montpellier 2), Rachid TOUZANI (Clermont-Ferrand 2), Michel VOLLE (Avignon).

**Collège A, nommés :** Anne ESTRADE GOURCEROL (Paris 5), Sylvie GAVAGE BENZONI (Lyon 1), Thierry GOUDON (INRIA Lille), Charles HORVATH (Perpignan), Stéphane ROBIN (Agrotech, Paris), Eric SONNENDRÜCKER (Strasbourg 1), Eric TROUCHE (INRP Lyon).

**Collège B, élus :** Khalid ADDI (La Réunion), Jean-Baptiste BARDET (Rennes 1), Mathieu COLIN (Bordeaux 1), Olivier DORDAN (Bordeaux 2), Cécile HARDOUIN CECCANTINI (Paris 10), Jean-Pierre LOHEAC (École Centrale de Lyon), Elias OULD SAÏD (Littoral), Jean-François PETIOT (Bretagne-Sud), Mustapha RACHDI (Grenoble 2), Catherine RAINER LAUBE (Brest), Ali SILI (Toulon), Guy VALLET (Pau).

**Collège B, nommés :** Agnès DESOLNEUX (Paris 5), Cécile DUROT (Paris 11), Stéphane GENIEYS (Lyon 1), Philippe JAMING (Orléans), Jean-Sébastien LE BRIZAUT (École Centrale de Nantes), Emmanuel MAITRE (Grenoble 1), Edouard OUDET (Chambéry), Cyril ROBERTO (Marne-La-Vallée).

## 1.4 Rôle du CNU

Le CNU assure les tâches suivantes.

- Établissement des listes des personnes qualifiées aux fonctions de Maître de Conférences et aux fonctions de Professeur des Universités.
- Choix des collègues promus par la voie nationale : promotions à la hors-classe des MC, à la première classe des PR, et à chacun des échelons de la classe exceptionnelle des PR. Le nombre de promotions possibles est fixé par le ministère.
- Attribution de congés pour recherche ou conversion thématique (semestres ou années sabbatiques).
- Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutements par l'article 46-3 (réservés aux maîtres de conférence ayant accompli dix années de service).
- Avis sur les dossiers d'intégration d'Assistants dans le corps des MC.

Les délibérations de la section se déroulent en deux sessions plénières de trois jours chacune. La première, qui a lieu traditionnellement fin janvier ou début février traite des seules qualifications. La seconde session a lieu en général en mai.

## 2 Qualifications : bilan 2010

Cette année la session des qualification a retrouvé son fonctionnement habituel, en une seule session de trois jours. Rappelons que la campagne de

qualification 2009 s'est faite en deux vagues et deux sessions différentes, ceci suite à la publication en octobre 2008 par le ministère de chaires d'excellence, et il est ainsi difficile de comparer les chiffres des deux années.

## 2.1 Qualifications aux fonctions de Maître de Conférences

Le nombre de candidats inscrits était de 487, dont 81 dossiers non parvenus aux rapporteurs (17%). Sur les 392 dossiers examinés, 249 candidats ont été qualifiés (63% des dossiers examinés). Environ 80% des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section. Ces chiffres sont tout à fait comparables aux chiffres de 2008. Si la deuxième session de 2009 a eu pour effet d'accroître assez sensiblement le nombre total de candidats, en revanche, le nombre de candidats qualifiés est resté là encore stable.

Comme les années passées, deux repères importants ont été utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidats dont le parcours ne s'inscrivait pas de façon canonique dans les thématiques de la section.

1. L'aptitude à enseigner les mathématiques.
2. L'activité scientifique. Dans les domaines d'application des mathématiques, cette activité ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend en compte l'apport méthodologique, la mise en place de modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation par des applications réalistes.

En cas de candidatures successives, le bureau veille à ce que le dossier concerné ne soit pas examiné par les mêmes rapporteurs d'une année à l'autre.

### Recommandations aux candidats (et aux directeurs de thèse)

Le dossier de candidature doit faire apparaître clairement :

- La capacité à enseigner les mathématiques dans un cursus de Licence de Mathématiques.
- Un travail de recherche en mathématiques appliquées. L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considéré comme suffisant à lui seul pour la qualification en Section 26.
- Une activité liée à la recherche en mathématiques appliquées dans la période précédant la demande de qualification.

Le dossier de candidature doit être présenté avec soin et clarté. Nous souhaitons que les rapports préalables à la soutenance de thèse de doctorat soient joints au dossier (quand ils existent et sont publics, ce qui est le cas des doctorats français). Le dossier doit contenir un C.V. détaillé, les références complètes des travaux du candidat, et quelques-uns de ceux-ci. La présence

d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses récentes, mais elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. La publication d'un article en seul auteur, ou sans son directeur de thèse, peut être un élément positif d'appréciation. En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d'une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l'apport des mathématiques au domaine d'application. Pour les candidats titulaires d'un doctorat récent, il est naturel d'attendre qu'un ou plusieurs membres du jury de thèse, et si possible un des rapporteurs, relèvent de la section du CNU dans laquelle le candidat demande la qualification, cette condition n'étant bien sûr pas absolue. Les candidats qui s'estiment dans le champ « applications des mathématiques » sont encouragés à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26<sup>e</sup> section.

Signalons l'existence de guides édités par les sociétés savantes, comme le livret du candidat SMF-SMAI, voir <http://www.emath.fr>, qui donnent des conseils très utiles aux candidats sur les postes universitaires. Une présentation générale du CNU, de l'ensemble de ses sections ainsi que leurs conseils aux candidats se trouve sur le site de la conférence permanente du CNU (CP-CNU) à l'adresse <http://www.cpcnu.fr>.

Pour les candidats étrangers non titulaires d'un doctorat français, le CNU a l'obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de ce doctorat. Si pour les candidats étrangers, il est concevable que les documents soient rédigés en anglais (nous laissons aux comités de sélection le soin de vérifier que les candidats sont aptes à enseigner en français), nous avons de nouveau trouvé des dossiers rédigés en anglais par des candidats français. Nous rappelons que cette pratique est fortement déconseillée. Par ailleurs, nous avons noté quelques exemples de rapporteurs de thèse ayant collaboré avec le candidat sur une partie de son travail de thèse. Nous recommandons aux écoles doctorales d'être vigilantes afin d'éviter de tels choix de rapporteurs.

## 2.2 Qualifications aux fonctions de Professeur

Le nombre de candidats inscrits à la qualification aux fonctions de Professeur était de 128, dont 13 dossiers non parvenus aux rapporteurs. Sur les 115 dossiers examinés, 83 candidats ont été qualifiés soit 72%. Environ 68% des refus de qualification sont justifiés par une inadéquation de la candidature au domaine disciplinaire recouvert par la section. Par rapport aux deux années précédentes, le nombre de dossiers examinés a accusé une chute assez sensible, de l'ordre de 20 %, et il en est de même du nombre de candidats qualifiés.

Les points essentiels examinés dans un dossier de candidature à la qua-

lification aux fonctions de Professeur sont les suivants :

- la capacité à enseigner les mathématiques en Licence de Mathématiques et dans les filières Mathématiques Appliquées au niveau Master ;
- un travail de recherche significatif en mathématiques appliquées, avec une activité avérée dans la période récente ;
- la démonstration d’une réelle autonomie scientifique ;
- l’aptitude à l’encadrement et à la direction de recherches.

En ce qui concerne les dossiers relevant pour une grande part d’une autre discipline que les mathématiques (informatique, biologie, physique, mécanique, traitement du signal, ...), le dossier doit faire clairement apparaître la contribution du candidat dans le domaine des mathématiques appliquées, et préciser la nature de l’apport des mathématiques au domaine d’application.

Pour les candidats étrangers non titulaires de l’HDR française, le CNU a l’obligation en cas de qualification de délivrer une équivalence de cette HDR. Pour les candidats provenant d’un pays où existe un deuxième doctorat du niveau de l’HDR, il paraît souhaitable qu’ils l’aient obtenu. Dans tous les cas, le niveau du dossier scientifique reste un critère déterminant (publications, encadrements éventuels).

### **3 Promotions : bilan 2010**

Cette année et pour la première fois, le ministère a mis en place une procédure de candidature aux promotions par voie électronique. Avant examen par les sections du CNU, les dossiers sont préalablement examinés par les conseils d’administration des universités, qui émettent un avis sur les activités d’enseignement et de tâches administratives réalisées par les candidats à l’intérieur des établissements, avis qui est ensuite joint aux fichiers transmis aux sections du CNU. Ces dernières sont alors supposées émettre à leur tour, en vue des promotions au niveau local, un avis sur l’ensemble du dossier des candidats : notre section s’est cependant refusée à émettre un tel avis (voir section ??).

Si les fichiers proposés par le ministère comportent une trame précise à renseigner, qui répond dans l’ensemble aux attentes de notre section, nous rappelons qu’il est essentiel que les dossiers de candidature à une promotion contiennent un descriptif de l’ensemble de la carrière (et non des dernières années). Outre le Curriculum Vitae et la liste complète des travaux, classés si possible par type de publication (par exemple, articles dans des revues d’audience internationale avec comité de lecture, notes aux comptes-rendus ou assimilées, actes de colloques, livres ou chapitres de livres, articles de vulgarisation ...), le dossier doit comporter des informations précises sur les activités pédagogiques, administratives, l’encadrement doctoral (thèses soutenues ou en cours, taux d’encadrement, devenir des doctorants) et les

services rendus à la communauté universitaire et scientifique.

Il est vivement conseillé, en plus de la liste de publications, de faire une description des travaux scientifiques en insistant sur les résultats marquants. Il est souhaitable de faire apparaître les participations aux conférences et les séminaires donnés, afin de pouvoir mesurer la visibilité nationale et internationale. De même, la nature des tâches collectives doit être clairement précisée, pour pouvoir être prise en compte.

Chaque dossier est examiné par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Pour les dossiers examinés plusieurs années consécutives par notre section, nous nous efforçons de choisir chaque année des rapporteurs différents.

### **3.1 Promotions à la hors-classe des MCF**

Nombre de promotions proposées : 21.

Nombre de collègues promouvables : 247, dont 80 femmes.

Nombre de candidats : 94, dont 31 femmes.

Liste des promus : ALVARES ANDRADE Sergio (UT Compiègne), AZERAD Pascal (Montpellier 2), BEAULIEU Anne (IUFM Paris 12), BODART Olivier (Clermont 2), DEBIT Naima (Lyon 1), GAITAN Patricia (IUT Aix-Marseille 2), GHORBANZADEH Dariush (CNAM Paris), GINER Emmanuel (Toulouse 3), GRAU Daniel (IUT Bayonne), GUIHENNEUC Chantal (Paris 5), LE GRUYER Yves (INSA Rennes), LEVI Laurent (Pau), LOUAKED Mohammed (Caen), MAHFOUZ Mariam (Lyon 1), MOTET Marie-Agnès (Bordeaux 1), PÉZARD Monique (IUFM Paris 12), RUIZ Daniel (INP-ENSEEIH, Toulouse), SALAM Ahmed (Littoral), TAOUS Khalid (Metz), VIGUIER Sylvie (IUT Perpignan), WIELONSKY Franck (Lille 1).

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidats. À côté du travail de recherche et de l'activité d'enseignant, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritants, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promus.

L'âge moyen des promus est de 50 ans. Les âges s'étendent de 44 à 58 ans.

### **3.2 Promotions à la première classe des PR**

Nombre de promotions proposées : 19.

Nombre de collègues promouvables : 269, dont 41 femmes.

Nombre de candidats : 133, dont 17 femmes.

Liste des promus : ABRAHAM Romain (Orléans), BAR HEN Avner (Paris 5), BECKERMANN Bernhard (Lille 1), BERNARD Patrick (Paris-Dauphine), BUCUR

Dorin (Chambéry), CADRE Benoît (ENS Cachan), DEURING Paul (Littoral), FARINA Alberto (Amiens), FOURNIER Nicolas (Paris 12), FREY Pascal (Paris 6), GUILLOU Armelle (Strasbourg), HILD Patrick (Besançon), KLEPTSYNA Marina (Le Mans), MEHATS Florian (Rennes 1), SARACCO Jérôme (Bordeaux 4), SHIRIKYAN Armen (Cergy-Pontoise), TINDEL Samy (Nancy 1), TRÉLAT Emmanuel (Orléans), VOSTRIKOVA Lioudmilla (Angers).

Pour l'examen des promotions à la première classe des Professeurs, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants :

- domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur,
- faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques,
- responsabilités diverses (direction d'équipe, de projet ou d'établissement, responsabilités pédagogiques, activités éditoriales, appartenance à différentes commissions...),
- activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications),
- valorisation de la recherche, collaborations extra-mathématiques,
- encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs).

Les candidats sont invités à mettre clairement ces éléments en avant dans leur dossier. Le CNU veille à une répartition équilibrée entre les sous-disciplines (analyse des EDP et analyse numérique, calcul scientifique, didactique, optimisation, probabilités, statistiques) qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques.

L'âge moyen des promus est de 43 ans. Les âges s'étendent de 36 à 58 ans.

### **3.3 Promotions au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Nombre de promotions proposées : 11.

Nombre de collègues promouvables : 198, dont 25 femmes.

Nombre de candidats : 82, dont 16 femmes.

Liste des promus : AUBERT Gilles (IUT Nice), COMBETTES Patrick (Paris 6), COSTABEL Martin (Rennes 1), DESVILLETES Laurent (ENS Cachan), HAREL Michel (IUFM limoges), LIMNIOS Nikolaos (UT Compiègne), NICAISE Serge (Valenciennes), OLLA Stefano (Paris-Dauphine), PHAM Xuan Huyen (Paris 7), RAYMOND Jean-Pierre (Toulouse 3), VALLOIS Pierre (Nancy 1).

Le CNU attend des candidats à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'ils aient fait preuve de compétences exceptionnelles dans les différentes missions d'un professeur des universités, que se soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou en jouant un rôle majeur dans la communauté scientifique en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche.

L'âge moyen des promus est de 54 ans. Les âges s'étendent de 42 à 64 ans.

### **3.4 Promotions au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Nombre de promotions proposées : 3.

Nombre de collègues promouvables : 24, dont 2 femmes.

Nombre de candidats : 13, dont 1 femme.

Liste des promus : BERLINET Alain (IUT Montpellier), SALLET Gauthier (Metz), THERA Michel (Limoges).

Parmi les candidats dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions dévolues aux professeurs d'université, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle.

L'âge moyen des promus est de 62 ans. Les âges s'étendent de 58 à 64 ans.

### **3.5 Promotions locales 2009**

Les sections du CNU ne distribuent que la moitié des promotions ouvertes aux enseignants-chercheurs. Ces promotions sont distribuées entre sections du CNU proportionnellement au nombre de promouvables. Les autres promotions sont attribuées par les établissements d'enseignement supérieur. Le bilan des promotions locales 2010 n'est pas encore disponible, mais voici le bilan des promotions locales en 2009 dans notre section. En 2009, il y a eu 42 promotions locales en section 26, toutes catégories confondues, contre 48 au niveau national.

#### **3.5.1 Hors-Classe des Maîtres de Conférences**

19 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2009. 12 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

BACHELET Catherine (Paris 6), BENCHIBOUN Moulay Driss (Lille 1, IUT A), BORDE Anne-Marie (Paris-Dauphine), DELCROIX Marie-Françoise (Lille 1), GOLDFARB Bernard (Paris-Dauphine), KATEB Djalil (UT Compiègne), KOEPFLER Georges (Paris 5), LACOMBE Gilles (Evry), LICOIS Jean-René (Tours), MARKOVITCH Serge (Paris 13), MEYRE Thierry (Paris 7), TRAVERS Dominique (Paris 13).

#### **3.5.2 Première classe des Professeurs**

16 promotions avaient été attribuées par le CNU en 2009. 18 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

ALI MEHMETI Félix (Valenciennes), ARNAUDON Marc (Poitiers), BARKATOU

Moulay (Limoges), BOUCHERON Stéphane (Paris 7), DHORNE Thierry (Bretagne Sud, IUT Vannes), FROMENT Jacques (Bretagne Sud), HARAGUS Mariana (Besançon), JABIN Pierre-Emmanuel (Nice), LAVERGNE Christian (Montpellier 3), LECOT Christian (Chambéry), LOMBARDI Eric (Toulouse 3), MOISAN Lionel (Paris 5), PHILIPPE Anne (Nantes), PIÉTRUS Alain (Antilles-Guyane), RABUT Christophe (INSA Toulouse), TROMEUR-DERVOUT Damien (Lyon 1), YAKOUBSOHN Jean-Claude (Toulouse 3), YAO Jiang Feng (Rennes 1).

### 3.5.3 Classe exceptionnelle des Professeurs

Le CNU avait attribué 10 promotions au premier échelon de la classe exceptionnelle en 2009. 10 promotions ont été obtenues localement. Voici la liste des promus.

BAILLON Jean-Bernard (Paris 1), BONNISSEAU Jean-Marc (Paris 1), GOLDMAN André (Lyon 1), GRANIER Elisabeth (Paris 11), HENROT Antoine (INP Lorraine), LANGLAIS Michel (Bordeaux 2), LE DRET Hervé (Paris 6), MOHAMMADI Bijan (Montpellier 2), SERÉ Eric (Paris-Dauphine), TUCSNAK Marius (Nancy 1).

Le CNU avait attribué 3 promotions au second échelon de la classe exceptionnelle en 2009. Il y a eu 2 promotions locales :  
COTTET Georges-Henri (Grenoble 1), GUERRE Sylvie (Paris 6).

## 4 Congés pour recherche ou conversion thématique

La section 26 du CNU avait cette année 11 semestres CRCT à attribuer, pour une centaine de demandes. Elle a décidé d'attribuer 7 semestres de CRCT à des maîtres de conférences :

DALMASSO Robert (Grenoble), FERRATY Frédéric (Toulouse 2), IOSIFESCU Oana (Montpellier 2), MILLER Luc (Nanterre), MOTTELET Stéphane (Compiègne), NOBLE Pascal (Lyon 1), REBOUL Laurence (Poitiers),  
et 4 à des professeurs :

FOURDRINIER Dominique (Brest), MOLINET Luc (Tours), SEPPECHER Pierre (Toulon), TRÉLAT Emmanuel (Orléans).

Dans l'attribution des CRCT, nous privilégions tout particulièrement les dossiers comportant un projet scientifique de qualité, précis et clairement défini : citons en particulier ceux qui comportent en outre des séjours scientifiques à l'étranger, des participations à des concentrations thématiques, etc... Nous privilégions également les candidats qui n'ont pas ou peu bénéficié de CRCT ou de délégation dans le passé. Dans la constitution des dossiers, nous recommandons vivement d'inclure des copies de pièces à l'appui de ces projets : lettres d'invitation, programme des semestres...

## 5 Avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs 46-3

Le CNU A s'est réuni en septembre 2010 pour émettre un avis sur les candidats classés sur les postes de professeurs ouverts au recrutement par l'article 46-3. Ces postes sont réservés aux maîtres de conférences ayant accompli au moins dix années de service. Rappelons qu'en revanche la qualification n'est pas requise pour candidater sur de tels postes, mais le CNU doit émettre un avis sur chacun des candidats classés par les établissements. Seuls les candidats ayant reçu un avis favorable peuvent être nommés. Dans l'ordre de la liste de classement proposée par l'établissement, c'est le candidat le mieux classé qui a reçu un avis favorable qui est nommé. La section a décidé qu'elle donnerait, sauf cas exceptionnel, un avis favorable à tout candidat ayant une qualification aux fonctions de professeur en section 26 en cours.

Cette année, tous les candidats ont reçu un avis favorable.

## 6 Motions

La section 26 (mathématiques appliquées et applications des mathématiques), réunie le 3 février 2010 en session plénière, à l'occasion de la campagne de qualification 2010, a voté les deux textes suivants :

Texte 1

*« Lors de la session d'attribution des promotions, la section CNU 26 n'émettra pas d'avis sur les dossiers des collègues non promus. »*

Adopté à l'unanimité.

Texte 2 :

*« Les membres de la section 26 réunis ce jour, le 3 février 2010, rappellent leur refus de siéger pour une éventuelle session d'évaluation quadriennale durant leur mandat. »*

Unanimité moins une abstention.

Ces deux motions s'inscrivent dans la continuité des positions prises par la section sur l'évaluation quadriennale, largement rejetée par la communauté.